

SUISSE

Seul le texte prononcé fait foi

58^e Session de la Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration prononcée par

M. Walter Steinmann Secrétaire d'État et Gouverneur de la Suisse

Vienne, le 23 septembre 2014

Monsieur le Président,

La délégation de la Suisse vous présente ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de la 58e session de la Conférence générale de l'AIEA et vous assure de son entière coopération dans l'exercice de votre fonction.

Ma délégation est particulièrement heureuse de saluer cette année l'arrivée au sein de notre communauté de la République de Vanuatu, de la République coopérative de Guyana, de l'Union des Comores et de la République de Djibouti en tant que nouveaux État-membres de l'AIEA.

Monsieur le Président,

Les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ont placé la communauté nucléaire mondiale et l'Agence devant un défi de taille.

En effet, si tous les 25 ans un accident très grave devait rythmer nos efforts destinés à mettre en œuvre les technologies nucléaires, comment assurer nos concitoyens que nous le faisons pour le bien-être et le développement de l'humanité, comme le rappel les statuts de notre Agence ?

Les autorités de sûreté des Etats parties à la **Convention pour la sûreté nucléaire** ont compris qu'il fallait agir.

S'appuyant sur une recommandation du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'Agence, mon pays a introduit une proposition d'amendement afin de renforcer la sûreté non seulement des anciens réacteurs mais également celle des nouveaux.

Les Etats parties à la Convention ont décidé de discuter cette proposition dans le cadre d'une conférence diplomatique qui se tiendra à Vienne en février 2015.

Monsieur le Président, la responsabilité de nos gouvernements est ici totalement engagée. Trois ans après Fukushima nous disposons d'une occasion unique pour restaurer et renforcer la confiance de nos concitoyens dans la sûreté de nos installations nucléaires et dans les outils multilatéraux mis en place à cet effet.

La Suisse appelle donc tous les Etats parties à la Convention pour la sûreté nucléaire à s'engager d'une manière constructive en vue de créer des conditions propres à

faire, de cette conférence diplomatique, un succès. Consciente de sa responsabilité, la Suisse fera une contribution financière substantielle en vue de faciliter sa tenue.

Ma délégation est optimiste quant à l'issue de cette conférence diplomatique.

En effet les autorités de sûreté réunies au sein de l'association WENRA (Western European Nuclear Regulators Association) ont décidé d'adopter des pratiques qui correspondent à ce que demande l'amendement de la Suisse. L'introduction de cet amendement dans la Convention sur la sûreté nucléaire permettra d'éviter à terme la création de deux niveaux de sûreté.

Nous sommes conscients que le texte en son état actuel, ne permet pas d'atteindre cet objectif de façon optimale ; il n'a en effet pas trouvé le consensus lors de la 6^{ème} Conférence d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire. Cependant, la décision de tenir une conférence diplomatique signifie que les parties contractantes sont persuadées que ce texte mérite une discussion plus approfondie en vue de trouver ce consensus.

La Suisse est prête à continuer de s'engager dans le processus informel actuellement conduit par l'ambassadeur de l'Argentine et appelle tous les Etats parties à en faire de même.

Monsieur le Président,

Les mois à venir seront riches en événements importants pour l'Agence, pour le régime de Non prolifération nucléaire et pour une utilisation civile responsable de l'énergie nucléaire.

En plus de la conférence diplomatique pour la Convention pour la sûreté nucléaire, je mentionnerai en particulier la tenue en mai 2015 de la Conférence d'examen du Traité de Non prolifération des matières nucléaires (TNP), qui fera le point sur la mise en œuvre des recommandations de la précédente conférence tenue en 2010. La Suisse d'ores et déjà se prépare à y participer activement.

Monsieur le Président,

Une utilisation responsable de l'énergie nucléaire se doit de prendre en compte le risque de détournement des matières nucléaires ou radiologiques. Les travaux du Sommet de la Haye sont venus nous le rappeler. Ma délégation remercie le gouver-

nement des Pays Bas de l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux participants et de l'organisation parfaite de cette conférence sur **la sécurité nucléaire**.

Bien que la sécurité nucléaire soit de la responsabilité exclusive de chaque Etat, nous appelons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en œuvre la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ainsi que son Amendement, et à appliquer les mesures contenues dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Dans le contexte international, l'AIEA est la seule institution reconnue par l'ensemble des Etats pour endosser un rôle dans le domaine de la sécurité nucléaire. L'Agence sera en mesure de fournir des conseils et d'établir des bonnes pratiques dans ce domaine afin d'aider les Etats qui le souhaitent.

Pour que l'objectif de sécurité nucléaire soit crédible, il convient de renforcer la sécurité de toutes les matières nucléaires ou radiologiques, qu'elles soient civiles ou militaires. Ces dernières, de par les capacités destructrices qu'elles possèdent, représentent en effet le risque le plus grand.

A l'aube de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et en vue, pour 2016, du 4^{ème} Sommet sur la Sécurité Nucléaire ainsi que de la Conférence de l'AIEA sur la Sécurité Nucléaire, il s'agit de lancer un signal clair pour renforcer tous les domaines de la sécurité nucléaire.

J'en viens maintenant aux activités de vérification de l'Agence.

Monsieur le Président, **les garanties** de l'Agence sont essentielles au régime de Non prolifération nucléaire et nous devons veiller tous ensemble à leur efficacité et leur efficience.

Ma délégation a particulièrement apprécié le travail mené par le Secrétariat au cours de ces deux dernières années sur l'approche au niveau de l'Etat et elle a apprécié la qualité du dialogue instauré. Ce travail a débouché sur la publication d'un document supplémentaire conséquent et remarquable.

La Suisse insiste tout particulièrement sur le fait que les améliorations devront se faire non seulement au bénéfice de l'Agence seule, mais également au bénéfice de l'Etat concerné et ceci en terme de coûts et de réduction d'efforts.

Si ces améliorations se révélaient peu significatives, il serait logique de relancer le débat, car d'une part, la résolution sur les garanties, régulièrement adoptée lors de la conférence générale et qui exige leur application efficace et efficiente et, d'autre part, certaines des recommandations contenues dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, ne seraient pas satisfaites. Nous attendons en ce sens les rapports périodiques du Secrétariat sur la mise en œuvre de l'approche au niveau de l'Etat.

La Suisse poursuivra son engagement pour une optimisation du système des garanties car il s'agit d'envoyer un signal clair en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et de mettre en place une nouvelle relation de confiance entre les Etats parties.

Ma délégation souhaite encore brièvement saluer la coopération qui s'est mise en place depuis janvier 2014 entre l'Agence et la République islamique d'Iran. A l'heure où ce dossier entre dans une phase décisive nous encourageons les deux partenaires à poursuivre, voire renforcer, cette coopération afin de mettre en place une solution diplomatique satisfaisante pour toutes les parties.

Monsieur le Président,

Dans le document intitulé « Déclaration d'ensemble pour l'application des garanties en 2013 », mon pays se trouve classé dans le groupe des Etats pour lesquels « les évaluations concernant l'absence de matières et d'activités non déclarés se poursuivent ». Or, les évaluations de l'Agence pour la Suisse sont terminées depuis 2011 et il n'existe plus de question encore ouverte.

Nous nous attendons à ce que le secrétariat se penche sur cette anomalie pour son prochain rapport.

En novembre 2013, les inspecteurs de notre Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) accompagnés de responsables des matières nucléaires de diverses installations ont bénéficié d'un cours de deux jours pour

lequel ils se félicitent. Je tiens à remercier l'Agence de nous avoir offert cette possibilité.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite remercier les co-présidents du groupe de travail sur **le finan- cement des activités de l'Agence**, chargé notamment de faire des propositions
pour assurer un financement acceptable du Fonds de la Coopération technique. Sa
tâche n'a pas été facile; les discussions utiles et transparentes ont montré, que le
sujet n'était pas épuisé.

J'en profite pour dire, que ma délégation est de celles qui considèrent que l'Art 2 du Statut est la raison fondamental de l'adhésion de la toute grande majorité des Etats à l'Agence et que de ce fait le Fond de coopération technique devrait se trouver intégré au Budget ordinaire.

Avant de terminer Monsieur le Président, j'aimerais vous donner quelques informations qui concernent la mise en œuvre de l'énergie nucléaire dans mon pays.

Le 25 mai 2011, suite à l'accident de Fukushima, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé <u>l'arrêt progressif de l'utilisation de l'énergie nucléaire</u> pour la production d'électricité. Selon cette décision, les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service à la fin de leur durée d'exploitation et ne seront pas remplacées.

Dans cet objectif mon Gouvernement a élaboré à l'intention du Parlement une **Stratégie énergétique** allant jusqu'à 2050 (SE 2050).

La Stratégie énergétique 2050 n'intègre pas seulement des mesures dans le domaine de l'énergie, comme le non remplacement des centrales nucléaires, la réduction de la consommation énergétique, le recours aux énergies renouvelables ou une mobilité moins gourmande en énergie, elle prévoit aussi une réorientation stratégique à moyen terme des politiques énergétique et climatique. Le Conseil fédéral table en priorité sur une intégration systématique des potentiels d'efficacité énergétique existants. Il mise ensuite sur l'exploitation adéquate des potentiels existants en matière de force hydraulique et d'énergies renouvelables. Dans une seconde étape, il souhaite remplacer le système d'encouragement existant par un système incitatif.

En soumettant sa proposition au Parlement, proposition qui consiste entre autre dans une révision totale de la loi sur l'énergie, mon Gouvernement s'est concentré sur un premier paquet de mesures. Cette proposition est actuellement discutée au sein du Parlement. Les débats se poursuivront dans l'année 2015. Une fois cette nouvelle loi adoptée, il est probable que le référendum, facultatif, soit demandé. Selon toute vraisemblance la nouvelle loi sur l'énergie entrera en force dans le courant 2016.

Monsieur le Président, c'est dans ce contexte, qu'une entreprise électrique - les Forces Motrices Bernoises - a annoncé en octobre 2013 sa décision d'arrêter en 2019 la centrale nucléaire de Mühleberg. Les aspects économiques et politiques, ajoutés aux coûts des investissements nécessaires à une exploitation sûre de la centrale à long terme, en sont les raisons.

Quelques mots, Monsieur le Président, concernant <u>la gestion des déchets nucléaires</u>.

Par la loi sur l'énergie nucléaire, les exploitants d'installations nucléaires sont tenus de financer les coûts de stockage de leurs déchets.

Deux fonds indépendants garantissent les coûts de démantèlement des installations nucléaires ainsi que ceux liés au stockage des déchets radioactifs.

Or une étude a constaté que les besoins en financement de ces deux fonds seront supérieurs à ce que l'on pensait en raison d'une part, de rendements financiers attendus inférieurs aux prévisions et, d'autre part, de coûts d'exécution supérieurs aux prévisions. En conséquence, le Gouvernement a décidé d'augmenter les contributions financières de 30% et à réduit les taux adoptés pour les rendements des capitaux.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la recherche de sites aptes à abriter un dépôt en couches géologiques profondes s'effectue depuis 2008 en trois étapes. A la fin de la première étape en 2011, six domaines d'implantation géologiques ont été sélectionnés et déclarés techniquement appropriés pour accueillir des déchets nucléaires. Ces six domaines font l'objet d'examens approfondis pour permettre une comparaison quant à leur la sécurité technique.

Les régions susceptibles d'héberger un dépôt ont la possibilité de contribuer à la procédure. Des conférences régionales se sont prononcées sur les emplacements des installations de surface. La stratégie de développement régional et l'analyse des impacts socioéconomiques font également l'objet de leurs discussions.

D'ici 2027 environ, ce processus devrait permettre de déterminer un site pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs et un autre pour ceux qui sont hautement radioactifs. Un dépôt combiné serait également envisageable.

M. le Président, à partir de lundi prochain, mon pays aura l'honneur de siéger à nouveau au sein du Conseil de gouverneurs. Je puis vous assurer que sous ma houlette, notre délégation participera activement aux travaux du Conseil et apportera son soutien aux initiatives communes visant à atteindre les objectifs des statuts de l'Agence.

Pour terminer, M. le Président, j'aimerais remercier chaleureusement, au nom de ma délégation les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat ainsi que le directeur général, M. Amano, de la qualité des travaux effectués tout au long de l'année écoulée.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.